ASA VENCE CITE DES ARTS

ASA Vence Cité des Arts

Ville de Vence

14ème RALLYE REGIONAL DU PAYS VENCOIS
6 & 7 NOVEMBRE 2010
Règlement Particulier

PROGRAMME - HORAIRE

Parution du règlement	Le 4 10 2010	
Ouverture des engagements	Le 4 10 2010	
Clôture des engagements	Le 25 10 2010	
Parution de l'itinéraire	Le 4 10 20010	
Dates et heures des reconnaissances	Le 30 10 2010	De 9h00 à 19h00
Vérification des documents et des voitures parking de la Piscine	Le 6 11 2010	De 6h00 à 11H00
Heure de mise en place du parc de départ	Le 6 11 2010	A 6h00
Réunion des commissaires sportifs – parking de la piscine	Le 6 11 2010	A 11h00
Publication des équipages admis au départ – parking de la piscine	Le 6 11 2010	A 12h00
Départ de la première étape – parking de la piscine	Le 6 11 2010	A 13h00
Arrivée de la première étape – parking de la piscine	Le 6 11 2010	A 19h48
Vérification finale – Garage SIMONDI	Le 7 11 2010	
Publication des résultats du Rallye – parking de la piscine	Le 7 11 2010	A 17h00
Remise des prix – Gymnase Jean DANDREIS	Le 7 11 2010	A 18H00

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'association Sportive Automobile Vence Cité des Arts
Organise les 6 & 7 NOVEMBRE 2009 **la 14ème édition du rallye Régional du pays Vençois**
Le présent règlement à été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation R 421 du 8 Septembre 2010 et au Comité Régional du Sport Automobile de la Cote D'Azur N° 57 du 14 Septembre 2010

LE COMITE D'ORGANISATION ***N° LICENCE***

Président	SERVELLE	Yvan	160882
Vice – Président	MARCHAND	stéphane	156167
Trésorière	PUPPO	Anne-Marie	17308
Secrétaire	RUBECHI	Georges	186618
Responsable Matériel	SIMON	Erik	182700
Responsable Commissaires	SERVELLE MARCHAND	Yvan Stéphane	160882 156167
Secrétaire Administrative	ROUCHERAY	Christelle	26296
Secrétaire Administrative	LAVDAS	Stéphanie	160883

Secrétariat du Rallye ***ASA VENCE CITTE DES ARTS 1623 Chemin du RIOU 06140 VENCE***
TEL –FAX 04 93 24 24 08 (PERMANENCE DU RALLYE CLUB HOUSE GYMNASE JEAN DANDREIS LE SAMEDI 6 NOVEMBRE DE 6h00 A 23h00)

1.1P. Officiels de l'épreuve

		N°licence	*ASA*
Collège des Commissaires			
Président :	Rémi Tosello	11228	0706
Membres :	Philippe Navir	3342	0710
	Patricia Desmots	4514	0712
Voiture tricolore	Robert Galli	9206	0712
Directeur de Course :	Robert Richard	44762	0701
Directeur de Course Adjoint :	Michèle Turquay	6843	0701
	Serge Dao	23974	0712
	Gérard Pleuveuraux	1840	0712
Stagiaire	Jean Michel Hurez	51594	0706
Médecin PC :	André Mailloux	152162	0712
Secrétaire PC :			
Commissaires techniques Responsable :	Philippe prado	56333	0702
	Jean-Michel Audisio	3344	0710
	Marc MaIano	37395	0706
	Loys Borderon	183288	0727
	Jean –François Pinazo	1085	0715
Chargés des Relations avec les concurrents :	Rosi Jaudel	21150	0710
	Jean-Michel Borrelli	154216	0724
Chronométreur PC :	M-Christine Richard	49602	0701
Représentant comité	Marcel Arnaud	8416	0709
Observateur :	Michel Bonzom	4090	0704
Informatique	Patrick Soft		
Chargés des relations avec la presse :			
speaker	Dominique		

1.2P. Eligibilité :
Le 14ième Rallye Régional du Pays Vençois compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2011
Les challenges du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

1.3P Vérifications :
La liste des différents concurrents engagée pour la 14ième Rallye du Pays Vençois sera diffusée sur le site de L' ASA Vence. Les vérifications auront lieu le 6 Novembre 2010 sur le Parking de la Piscine- Avenue Colonel Meyère- Vence- de 6h à 11h00
Les vérifications finales seront effectuées : Garage Simondi – Vence – 04 93 58 01 21
Taux horaire de la main d'œuvre : **45 € TTC de l'heure**

1.3. 1P. La présentation des licences est exigée aux vérifications administratives, ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve

Dispositions Particulières :
Le parc à remorque n'est ni gardé ni fermé à clef, il est situé sur le parking de l'imprimerie TRULLI, à droite après le rond point GRAO, l'entrée se trouve devant la station de lavage JET CAR.
Le parc de regroupement est situé à l'hôtel du Grand Rocher sur la commune de Gréolières. Après la spéciale de Andon ES3. Le parc d'assistance du Samedi 6 Novembre se trouve sur le pré en face de l'hôtel du Grand Rocher .Zone d assistance du Samedi soir se situe sur le boulevard de la Reine Jeanne Route de St Paul après Gamme Vert sur la droite.
La zone D'assistance du Dimanche 7 Novembre se situ sur la route d'Andon (Commun de Gréolieres D 79)
Le parc de regroupement, hôtel du Grand Rocher.

ARTICLES 2P. ASSURANCES Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLES 3P. CONCURRENTS ET PILOTES. Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. Demande Engagement – Inscriptions :

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 14ème Rallye du Pays Vençois, doit adresses au secrétariat du Rallye **(cachet de la poste faisant foi)** la demande d'engagement ci jointe, dûment complétée (un seul engagement par enveloppe) avant le **25 Octobre 2010 Minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.10P. **Concurrents Admis :** **conforme au règlement standard FFSA.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :

*avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €

*sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les demandes d'engagements envoyer par FAX ne tiennent lieu ni de réservation ni d'engagement.

Si le nombre d'engagés est inférieur à 110, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

3.2P. Equipages Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. Ordre de départ : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P . VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. **Voitures admises :** **Conforme au règlement standard FFSA**

Conforme au règlement standard des rallyes

4.2P – Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatique : Conforme au règlement standard FFSA.

En régional il est absolument interdit de chauffer les pneus, et les couvertures chauffantes sont aussi interdites ARTICLE 4.3.6

4.3P- Assistance : Conforme au règlement standard FFSA.

Dans l'annexe itinéraire, il y aura, 1Parc d'assistance et 2 Zones d'assistances ;

Le parc et la zone d'assistance du Samedi 6 Novembre

Le parc d'assistance se fera à la sortie de L'ES3 à l'hôtel du Grand Rocher sur la route de Gréoliéres

La zone d'assistance se trouvera Route de ST Paul Après GAM VERT à droite Boulevard de la Reine Jeanne

Zone d'assistance,du Dimanche 7 Novembre

Débutera devant les garages de la DDE sur la commune Gréolieres route D'Anton sur une distance de 5,1 Kms (D79)

Sur le reste du parcours l'assistance est absolument interdite. Tout contrevenants sera mis hors course conformément à l'article 4.3.3.tous les concurrents sont priés de respecter le code de la route, les zones d'assistances, la traversée des Villages

.

EN RESPECTANT CES CONSIGNES LE RALLYE VIVRA LONGTEMPS.

POUR LE BIEN ETRE DE TOUS

ARTICLE 5P. PUBLICITE.

La publicité collective obligatoire et publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES EN INFRASTRUCTURES.

6.1. Description :

Le 14ième Rallye Régional du Pays Vençois, représente un parcours de 202 80 km il est divisé en 2 étapes ,4 sections, 19 secteurs de liaison. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40, 100 KM.

Les épreuves spéciales sont
Samedi 6 Novembre 201O.
1ére étape Vence / Vence – 101 ,4 Km, 4 ES, d'une longueur totale de 20, 50 km

*ES 1- Col de Vence (montée)	5, 6 km
*ES 2- Bézaudun les Alpes	3, 1 km
*ES 3- Andon (Col de Castellaras)	6, 7 km
*ES 4- Col de Vence (descente)	5, 1 km

Dimanche 7 Novembre 2010
2ème étape Vence / Vence – 101,4 Km, 4 ES, d'une longueur totale de 20,50 Km.

*ES 5-Col de Vence (montée)	5,6 Km
*ES 6-Bézuadun les Alpes	3,1 Km
*ES 7-Andon (Col de Castallaras)	6,7 Km
*ES 8- Col de Vence (descente)	5,1 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe **ITINERAIRE**

6.2.P. Reconnaissances : Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P.le nombre de jours de reconnaissance est limité à 2 en régionale
La durée des reconnaissances des 3 épreuves chronométrées est limitée à 1 jour :
Le Samedi 30 Octobre de 9h00 à 19h00 pour les 3 épreuves limité à 3 passages.
Les reconnaissances se feront sur routes ouvertes encadrées par l'organisation.
Des pointages de départ ainsi que des surveillances se feront dans les trois épreuves chronométrées et les contrevenants seront pénalises soit en secondes soient en exclusion du RALLYE

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

Samedi 6 Novembre la route du Col de Vence sera FERMEE de	**12H30 à 17H15 environ**
Samedi 6 Novembre la route du col de Vence sera ouverte de :	**17H15 à 17H45**
Samedi 6 Novembre le route du Col de Vence sera FERMEE de	**17H45 à 23H00 environ**
Dimanche 7 Novembre la route du Col de Vence sera FERMEE de	**07H00 à 11H55 environ**
Dimanche 7 Novembre la route du Col de Vence sera ouverte de	**11H55 à 12H40**
Dimanche 7 Novembre la route du Col de Vence sera FERMEE de	**12H40 à 17H00 environ**

7.2P.Dispositions générales Relatives aux Contrôles.
7.2.11P.Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route :	Chasuble Blanche écrit en **bleu**
Chef de poste :	Chasuble Blanche écrit en **vert**
Relation concurrents :	Chasuble Blanche écrit en **noir**

75.1P.Epreuves Spéciales (ES) : Conforme au règlement standard FFSA
Le chronométrage, se fera au dixième de seconde.

ARTICLE 8P. PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS. Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. - COUPES. Conforme au règlement standard FFSA

Les Concurrents non présent à la remise des prix, perdrons le bénéfice de leurs récompenses.

L'organisation demande une tenue correcte.

Des coupes seront distribuées à tous les équipages classés.

Les coupes ne sont pas CUMULABLES.

La remise des prix se déroulera le :

7 Novembre 2010 à 18H 00 au Gymnase Jean Dandreis

AUCUNE RECOMPENSE FINANCIERE NE SERA ATTRIBUE AUX CONCURRENTS

L'organisation vous souhaite un bon Rallye à tous